

Le fonds de solidarité va s'élargir pour couvrir les PME qui restent fermées

Le couperet est tombé : si certains commerces sont autorisés à ouvrir dès le 28 novembre, d'autres resteront fermés jusqu'à janvier prochain. Pour combler une partie de leurs pertes, le gouvernement va renforcer le fonds de solidarité dédié aux PME.

Très attendue par les Français·e·s mais aussi les commerçants et les entrepreneurs·euses, l'allocution du président de la République de mardi soir n'a pas fait que des heureux. Si certains commerces pourront ouvrir leurs portes dès le 28 novembre, d'autres devront attendre 2021 avant d'accueillir de nouveau des clients. Conscient de l'impact économique d'une telle décision, le gouvernement a annoncé l'élargissement des prérogatives de son fonds de solidarité dédié aux PME.

Créé au printemps dernier parmi une multitude de mesures, ce fonds visait à dédommager les entreprises fermées grâce à une aide financière de 1500 euros par mois. Un montant jugé bien dérisoire par des dirigeants qui doivent continuer à payer leurs charges et leurs loyers en ne percevant aucun revenu. Devant les difficultés du secteur, le gouvernement avait révisé l'aide apportée par ce fonds en octobre dernier, passant de 1500 euros à 10 000 euros le montant perçu par les entreprises fermées de moins de 50 salarié·e·s.

À lire aussi

Le gouvernement accède à certaines revendications des indépendants

Le fonds de solidarité se généralise

La mise en place de ce deuxième confinement oblige encore une fois l'exécutif à revoir sa copie et rouvrir les vannes, faisant sauter quasiment tous les verrous préalablement posés pour obtenir ces subventions. Désormais « *les restaurants, les bars, les salles de sport, les discothèques, tous les établissements qui resteront fermés administrativement se verront verser, quelle que soit leur taille, 20% de leur chiffre d'affaires de l'année 2019 si cette option est préférable pour eux aux 10.000 euros du fonds de solidarité* », a expliqué Emmanuel Macron. Cette nouvelle mesure devrait ainsi toucher 200 000 entreprises et coûter la bagatelle d'1,6 milliards d'euros à l'État qui complète l'enveloppe de 20 milliards ajoutée début novembre, selon [Les Echos](#).

Le gouvernement ne s'arrête pas là. Les entreprises autorisées à ouvrir en décembre attestant encore une baisse de 50% de leurs revenus pourront, elles aussi, bénéficier de 1500 euros d'aide. De nouvelles annonces viendront sans doute compléter ces dispositifs, l'exécutif se penchant actuellement sur le cas des entreprises autorisées à ouvrir mais boudées des consommateurs·rices, à l'instar du secteur de l'hôtellerie.

Article écrit par ANNE TAFFIN